



République et canton de Genève

AVIS



En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

le Conseil municipal de la commune de Gy est convoqué pour une séance ordinaire

**le jeudi 23 avril 2026 à 19h.15
à la mairie**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2026
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du Bureau
5. Décision de l'ACG sujette à opposition des Conseils municipaux
6. Présentation des comptes 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires 2025
7. Comptes rendus des commissions
8. Dates des prochaines séances
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers
11. Dossier de naturalisation no 2025.1432 – huis clos